

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le quinze avril à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val de Scie - Auffay, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

**Numéro SP : 2.1**

**202404-34\_Application des dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015  
au projet de révision du PLU de Longueil**

**Unanimité**

Date du vote : 15/04/2024 - 20h45

Mode de scrutin : **Public**

Votants : 79

Voix totales : 79

Non votés : 0

Voix exprimées : 79

Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	<b>79 Voix</b>	<b>100,00%</b>
2 - Contre	<b>0 Voix</b>	<b>0,00%</b>
3 - Abstention	<b>0 Voix</b>	
4 - Ne prend pas part au vote	<b>0 Voix</b>	

**Votants**

**12 procurations**

**79**

Arnaud Adam (Donne procuration à Mickaël Quibel), Guy Auger, Josette Avenel, Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tannah (Donne procuration à Myriam Delaunay), Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, Thérèse Calais, Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole (Donne procuration à Charline Francois), Chantal Cottereau, Christine Cressent, Blandine Das, Etienne Delarue, Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux, Sophie Dore, Arnaud Dubois, Emmanuel Dubosc, Fabrice Dubus, Jean-François Duclos, Henri Dupuis, Caroline Dupuy, Denis Fauvel, Charline Francois, Patrice Gille, Philippe Gosse, Stephane Grindel, Vincent Grizard, Olivier Halbourg (Donne procuration à Bernard Pade), René Havard, Franck Hericher, Monique Houssaye, Frédéric Jobit (Donne procuration à Emmanuel Dubosc), Jacques Lagnel, Dominique Laplace (Donne procuration à David Chandelier), Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Olivier Leconte (Donne procuration à Nicolas Leforestier), Didier Ledrait, Philippe Lefebvre, Edouard Leforestier, Nicolas Leforestier, Eric Lerond, Christophe Leroy, Marie-Christine Levavasseur, Claudine Malvault (Donne procuration à Chantal Cottereau), Christophe Maret (Suppléant de Jean-Christophe Dalle), Stéphane Masse, Renée Masseline (Suppléant de Jean-Luc Corniere), Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Gilles Paumier, Marc Petit, Denis Quesnay, Mickaël Quibel, Marinette Raillot (Donne procuration à Sylvain Lasnon), Alain Ratieville, Vincent Renoux (Donne procuration à Philippe Gosse), François Roger, Hervé Rolland (Donne procuration à Pascal Carpentier), Laurent Servais-Picord (Donne procuration à Olivier Bureaux), Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Laurette Troche, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen, Robert Vegas, Agnès Vicentini.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20240415-202404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Affichage : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Depuis la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Longueil en mai 2015, le Code de l'Urbanisme a été modifié par le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU a pour ambition de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture des règlements de PLU, les rendre plus facilement appropriables par leurs utilisateurs en les structurant de manière thématique, offrir plus de souplesse aux collectivités pour une meilleure adaptation des règles à leurs territoires. Il ouvre de nouvelles possibilités de réglementation et de déclinaison de projets à travers les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Il s'attache à réaffirmer des objectifs nationaux : préserver le cadre de vie, encourager l'émergence de projets, intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser la mixité fonctionnelle et sociale. Ce décret comprend notamment une modification des destinations pouvant être réglementées dans le PLU. Cette réforme des catégories de destinations, plus adaptée à l'évolution de certaines activités, vise à élargir les possibilités de différencier les règles selon les sous-destinations, d'alléger le contrôle des changements de destination n'entraînant pas de travaux, faciliter la mixité fonctionnelle et résoudre les ambiguïtés qui existaient, source d'insécurité juridique.

La procédure de révision du PLU de Longueil ayant été engagée avant le 1er janvier 2016, ces nouvelles possibilités ne sont applicables que sur décision du Conseil communautaire conformément à l'article 12 du décret. »

**Vu :**

- La délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2015 prescrivant la révision du PLU, fixant les modalités de la concertation et définissant les objectifs,
- L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes Terroir de Caux à compter du 1er janvier 2017 comprenant le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme »,
- Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, et notamment son article 12,
- Le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 151-1 à R. 151-55,
- L'avis favorable du Conseil municipal de Longueil en date du 10 avril 2024, conformément aux dispositions de l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'est applicable au projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de Longueil l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

**Le Président,  
Olivier BUREAUX**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20240415-202404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Affichage : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

